

Association communautaire du lac McGillivray

Lac Lake McGillivray sur Facebook

Courriel : laclakemcgillivray@gmail.com

[REDACTED]
Grenville-sur-la-Rouge, QC [REDACTED]

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : **Madame Maité Blanchette Vézina**

ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mrfn.gouv.qc.ca | service.mines@mrfn.gouv.qc.ca

Madame la ministre,

Par la présente, je vous soumetts notre mémoire comprenant nos commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

PRÉSENTATION

Je m'appelle Gilles Levert, [REDACTED] l'Association du lac McGillivray située dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. L'association communautaire du lac, vieille de plus de 60 ans, regroupe les résidents autour ou près du lac dans le but ultime de favoriser la préservation du milieu environnant, de s'assurer des meilleures pratiques afin de protéger notre patrimoine acquis au fil des ans. Environ 25 résidences permanentes permettent à des citoyens d'y vivre paisiblement alors qu'un peu moins d'une quarantaine d'autres sont utilisées comme résidence secondaire, les autres étant des chalets saisonniers pour les périodes plus douces de l'année. En tout, il y a 93 propriétés bâties, quelques lots encore vacants. Finalement, une dernière propriété forme une colonie de vacances pour les enfants défavorisés de Montréal, le camp Amy Molson, qui lui occupe une large part des lots qui sont immédiatement au nord des terrains visés pour l'implantation d'une mine de graphite dit nucléaire par la compagnie Canada Carbon. En 2019, l'ensemble de ces propriétés était évalué à plus de 13 millions de dollars. Avec l'évaluation foncière de la dernière année et une augmentation d'au moins 25 % plus élevée, l'ensemble vaut aujourd'hui plus de 15 millions à des fins de taxation. La valeur patrimoniale acquise par plusieurs familles étant depuis plus de 75 ans. Une chapelle, construite en 1942, témoigne d'un passé vivant ancien qui remonte au temps des Écossais colonisateurs (1830...) sur le chemin Scotch encore aujourd'hui notre lien vers le village de Grenville qui fut longtemps le point de ravitaillement des résidents du lac.

Les enjeux miniers au Québec m'interpellent parce que la venue possible d'une mine à ciel ouvert à proximité de notre communauté soulève l'inquiétude et les passions dans l'analyse des tenants et aboutissements d'une telle entreprise. Le sacrifice exigé à notre communauté dépasse largement les gains économiques amenés par cette compagnie junior dans le domaine minier et dont tous les investisseurs sont hors de notre population. L'inquiétude s'accroît lorsque la minière vient gruger les revenus de la municipalité par une action sans précédent de 96 millions sous prétexte que le conseil n'accorde aucune crédibilité au projet Miller et ses retombées mirobolantes. La compagnie minière se comporte comme si elle était au-dessus de tout, tous ses droits au-dessus de ceux des citoyens qui, malheureusement, n'ont pas vraiment de moyens pour contrer les prétentions de la compagnie. En réalité, depuis décembre 2016, les seuls bénéficiaires de ce combat sont les avocats et les firmes d'experts-conseils qui accumulent les recherches.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En résumé, une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire parce qu'actuellement, cet encadrement semble modelé par les minières elles-mêmes suite au lobbying et souvent une mise en marché contrôlée uniquement par celles-ci, ce sont elles qui suggèrent les règles, fournissent les analyses. Le pouvoir de la municipalité est absent, presque aussi absent des MRC qui n'arrivent même pas à faire respecter leur propre schéma d'aménagement suite aux refus des demandes dans l'élaboration des territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM).

Conséquemment, je vous demande d'apporter les améliorations suivantes :

1. Redonner aux municipalités et aux MRC le pouvoir de protéger leurs territoires en améliorant le cadre de l'aménagement de son territoire.
2. Harmoniser les orientations de tous les ministères impliqués à des orientations et règles communes afin de limiter les décisions contradictoires.
3. Revoir l'article 246 de la loi de l'aménagement du territoire.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX QUATRE THÈMES PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE

Note importante : les commentaires qui suivront sont le résultat d'observations et de constatations suite à la demande de la minière Canada Carbon pour l'implantation de son projet Miller d'un mine de graphite nucléaire¹ (voire, pas pour les batteries) à environ deux kilomètres de notre communauté.

1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière.

Incapacité de la municipalité à protéger l'aménagement de son territoire lorsqu'un projet minier y débarque et qui entre en conflit avec les usages existants de notre aménagement du territoire tel que voté à la municipalité.

Infrastructures routières, malmenées par la machinerie et la circulation lourde inappropriée pour ce genre de structure, uniquement entretenue par la municipalité et les MRC, donc aux frais des citoyens contribuables. Les citoyens qui partagent le chemin Scotch s'inquiètent avec de nouveaux enjeux de sécurité sur une route ancienne dessinée pour contourner les obstacles et certainement pas conçu pour une circulation régulière de véhicules lourds. (Tracé pratiquement inchangé depuis sa construction datant des années 1830)

Est-ce normal de voir une compagnie actionner une municipalité qui, appuyée de sa population, s'oppose à un projet initié par la minière ? La hauteur de l'action relève de valeurs douteuses des profits que générerait l'exploitation de la mine du projet. Le coût de la défense des municipalités constituant une dépense extraordinaire hors des budgets normaux. Il s'agit d'un fardeau financier et psychologique injustifié pour les citoyens et les municipalités qui doivent continuellement défendre leur qualité de vie contre des projets indésirables dans leur région et surtout contraire à leur schéma d'aménagement.

Quelles sont les obligations des minières face aux citoyens qu'elle perturbe ? Ne devrait-il pas y avoir une séance claire d'informations sur tous les enjeux d'un développement minier dans une municipalité ?

Il devient difficile de faire accepter un projet sans consulter la population qui subit tous les inconvénients sans recours. Vivement le recours à des audiences publiques comme le BAPE et surtout le respect et la mise en œuvre des recommandations de ces audiences.

Améliorer l'aménagement du territoire en garantissant de meilleures balises pour définir les territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM). Par exemple, accroître les zones

¹ Graphite servant de modérateur et de caloporteur dans un mini réacteur nucléaire.

tamppons entre un bord de fosse, les bassins de rétentions, les bâtiments de traitements des ressources, etc., avec les puits, les résidences.

2. Gouvernance et régime minier

Perte de la valeur du patrimoine des résidents voisins du projet minier, souvent investi pendant des décennies par plusieurs générations des familles. Beaucoup de projets littéralement bloqués principalement de la rénovation et la mise à niveau de leurs résidences, à la remise en question de leur projet de retraite devant l'incertitude face à un projet aussi dérangeant qu'une mine à ciel ouvert si près de nos maisons. Canada Carbon détient beaucoup de « claims » couvrant plusieurs secteurs de la municipalité.

Méconnaissance des normes auxquelles les minières doivent se conformer. Absence de pénalités dissuasives lors des manquements des compagnies pendant l'exploration et l'exploitation. Le nombre insuffisant d'inspecteurs(trices) et amendes insignifiantes, contestables et surtout sans réel résultat pour assurer le respect de la réglementation : à quand une lourde amende à la première offense, doublée ou quadruplée à la deuxième offense avec suspension d'activités jusqu'à la correction à la troisième.

À quand les études indépendantes capables d'analyser objectivement les tenants et aboutissants d'un projet. Actuellement c'est aux compagnies de faire le travail qui souvent fait preuve de complaisance pour minimiser les enjeux défavorables à leurs projets.

3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

Destruction de l'environnement pour tous les projets miniers à ciel ouvert.

Perte de jouissance et de sérénités des lieux voisinant sur le site, sans compter les tensions entre les citoyens sur les enjeux d'un projet minier.

Impossibilité de régénérer la perte des érablières dans le cadre des restaurations prévues dans la loi. (Aucune validation d'une remise en place dans le pays...)

Décharge vers le gouvernement provincial des frais de réhabilitation des sites miniers souvent abandonnés une fois l'exploitation terminée. (Réserve prévue trop faible pour être appliquée à la remise en état du milieu perturbé.) (*Normes de restauration requises trop faibles et les services environnementaux fournis par la zone avant l'exploitation ne sont pas restaurés).

Revoir l'article 246 (voir l'abroger) de la loi de l'aménagement du territoire.

4. Retombées des activités minières

Accroître ou permettre des redevances, surtout pour les municipalités aux prises avec les minières sur leurs territoires. Aucune compensation prévue pour l'amélioration des infrastructures amenée par la présence d'une nouvelle orientation dans l'aménagement du territoire.

Assurer d'avoir des réserves financières suffisantes, fournies par les minières, afin qu'elles suffisent, sans l'aide du gouvernement, pour redonner au site exploité un avenir viable écologiquement.

COMMENTAIRES CONCERNANT LES SUJETS NON COUVERTS PAR LE MINISTÈRE

L'exploitation d'une mine fait craindre le pire pour les eaux de surface, surtout lorsque le site minier est traversé par un cours d'eau qui se jette dans la rivière des Outaouais. Quand aux eaux souterraines, si précieuses aux résidents à proximité, dont une colonie de vacances, on s'inquiète réellement des possibles perturbations de la nappe phréatique du voisinage. Les études disponibles indiquent des risques dus à la nature des rocs qui maintiennent ces sources d'eau. L'inquiétude croît encore, car on ignore quel volume d'eau sera nécessaire pour rabattre la poussière et nettoyer le minéral extrait, impossible alors d'évaluer la capacité des ressources à fournir les besoins.

En annexe², plusieurs commentaires provenant des membres de notre communauté...

RAPPEL DE MES RECOMMANDATIONS :

- 1. Fournir aux citoyens les outils nécessaires pour analyser librement les tenants et aboutissants d'un projet minier sur son territoire.**
- 2. Définir clairement un plan d'ensemble sur lequel tous les ministères s'appuient afin de coordonner des décisions cohérentes face aux demandes des compagnies minières.**
- 3. Revoir l'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire.**

CONCLUSION

Je vous remercie à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à notre mémoire et je vous assure de ma pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,

Louise Tondreau-Levert et Gilles Levert

Pour l'Association communautaire du lac McGillivray,

[REDACTED]

[REDACTED], GSLR, Qc, [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

² Annexe aux pages 6 à 10

Témoignages des résidents du lac McGillivray :

1— Mon est Nicole Gay, je suis propriétaire depuis 13 ans à Grenville-sur-la-Rouge, je ne peux concevoir d'habiter ailleurs aillant quitter Montréal parce que je souffre d'anxiété généralisée. Je ne pourrais financièrement m'offrir une autre maison et je perdrais l'endroit que j'aime. Et je ne pourrais investir ailleurs donc la perte d'argent serait irrécupérable s'il y avait cette mine.

Meilleures salutations,

Nicole Gay [REDACTED] Grenville-sur-la-Rouge.

2— « À savoir qu'une mine puisse s'installer si près, cela m'inquiète beaucoup ! la dégradation qualité de l'eau envisagée ainsi que la valeur à la baisse de ma propriété sont les deux premiers points qui me causent énormément d'anxiété ! »

Jean Hould

[REDACTED] GSLR

3— Il fallait sans doute s'attendre à voir C.C. rebondir, malgré nos espoirs dans le sens contraire....

En ce qui me concerne, je ne peux qu'insister sur l'erreur que représenterait le projet de cette entreprise d'opérer une mine à ciel ouvert à une aussi courte distance des habitations au lac McGillivray. Cela reviendrait purement et simplement à ruiner la qualité des vies des résidents qui y ont maison ou chalet, et ce pour des années à venir (bruit, pollution, destruction du paysage...). Cela n'a donc aucun sens : ce n'est ni désiré ni désirable, même sur le strict plan économique, vu la taille du projet. Et l'on n'ose même pas imaginer ce qui adviendrait de la zone exploitée si la minière en venait à abandonner les opérations en cours de route, comme cela se produit couramment dans le domaine minier.

Voilà pour mes observations,

André Thérien

4— Je m'appelle Manuel Alves Coelho. Je suis propriétaire d'une habitation tout près du lac McGillivray depuis 44 ans. Je possède aussi trois lots. Je suis entièrement en désaccord avec le projet d'une mine à proximité du lac et ceci pour les raisons suivantes :

1. La mine causerait inévitablement la dégradation de l'environnement et par conséquent la qualité de vie des citoyens à cause du bruit, de la poussière et de la possible contamination des eaux de surface et souterraines. Et en outre, la hausse de la circulation.
2. Après la période d'exploitation, le site deviendra un dépotoir de résidus miniers, contaminés possiblement par la présence de produits chimiques.
3. Les propriétés, habitations et lots, perdront inévitablement de la valeur dans un rayon de plusieurs kilomètres. La poussière voyage très loin !
4. Il y aura aussi une perte d'intérêt à rénover ou construire de la part des propriétaires.
5. La faune et la flore aussi subiront des impacts négatifs.
6. Autoriser un tel projet équivaldrait à troquer la beauté, la pureté et la tranquillité de la nature contre une poignée de riz. Après quelques années, les maigres retombées économiques du projet disparaîtront, mais les plaies et cicatrices infligées à la nature perdureront pendant très longtemps. Ne soyons pas complices de cela. Gardons propre et en bon état ce que nous avons reçu de ceux qui nous ont précédés pour transmettre à ceux qui vont nous succéder.

7— Un projet de mine à ciel ouvert en milieu acéricole et citoyenne est illogique. L'idée d'implanter une mine pendant que tout le monde ne fait que parler de changement climatique et de pollution et en plus contre la volonté des résidents n'a pas d'allure.

Grenville-sur-la-Rouge est un endroit merveilleux dans tous les sens du terme. Là où la biodiversité est encore en bonne santé, ce projet créerait un déséquilibre chez les espèces qui y poussent, et ce malgré toutes les études qu'on pourra faire.

Je suis venue ici pour vivre en paix et profiter de la tranquillité des choses devenues impensables en ville. Actuellement, je suis heureux loin de la pollution, de la saleté et du bruit. Comme mes voisins, je n'ai pas envie de perdre ce bel endroit où j'ai investi argent et énergie. Les risques d'accident environnementaux sont réels. Peu importe ce que l'on dira, ce projet minier demeure inacceptable !

En conclusion, il y a tout le Grand Nord à exploiter.

Mario Mongrain

██████████ GSLR

Qc ██████████

8- Unfortunately, there is very little detail with respect to Canada Carbon's revised submission and therefore I suggest difficult to prepare an informed response. I will, however, suggest that the information available on their web site is somewhat misleading and or exaggerated. As an example, it states the mine entrance is located in very close proximity to highway 50 (not sure several kilometers is what is considered very close), does not mention much of that highway is a single non-divided highway nor does it state the destination of the extracted product; further states the mine is off a paved concession, no mention of the grade, significant curvature, restricted visibility and weight limits. A number of the trails or logging roads mentioned would need to be cleared and cut back, including revisiting any bridges or culverts as these trails have not been used for years. Carbon Canada does not list the number of lakes, ponds and streams that are on the property nor immediately adjacent to the purposed site.

Carbon Canada further did not mention the number of farms, maple sugar producers, summer camp for children nor the number of full-time residents or seasonal cottages in the proximity of the mine. The site remains silent on any wildlife or sensitive reserve type areas with the purposed area. These are but a few of the facts I suggest should be clarified and restated.

I would further expect the onus is on Carbon Canada to make available no less the following information before asking Lake McGillivray residents or any other interested parties to comment on expected impact to their well-being, safety and quality of life including future value of their properties:

- What is the construction schedule
- What is the life expectancy of the mine
- What is the reforestation plan
- How many trucks/day will be on the road including weight per axle and number of axles
- Will worker camp be onsite
- What is the construction methodology
- What is the operating plan (extraction, processing, transport)

- How is the tailing to be handled, repurposed or disposed of
- Where will water be sourced from
- Where and how will wastewater be treated

- What provisions will be put in place to protect the environment (water, sound, air and vibration)
- Can they provide a detailed environmental protection plan/study, certified by a Third Party

To provide a reasonable and actionable response to Carbon Canada’s application I would expect they provide at minimum the above-mentioned. Failing such, the Agency or Minister should refuse the project to move forward until such time as Carbon Canada can provide such information and all concerned parties have an opportunity to review, digest and comment on the data provided.

Terry O’Brien

██████████ GSLR

9-

April 8, 2023

To Whom It May Concern,

In 1995 a dream came true for my husband and I when we bought a cozy cottage on beautiful Lake MacGillivray. I already had a fond connection to the lake when 15 years earlier I had my first summer job as a camp counselor at Camp Amy Molson, which uses the lake for swimming and boating.

For the last 28 years, the cottage has been our escape from busy work lives, where every weekend in the summer and vacations we went to de-stress. Due to its location between Ottawa and Montreal, we have been fortunate to spend time with family and friends from both cities. We have watched our nieces grow up and have created wonderful memories and traditions there. Being able to swim every day in the cool, clear water is one of my greatest joys. The saddest day of the year is when we close up our cozy cottage for the winter and can’t wait for the Spring to come so that we can return to the cottage and our little piece of paradise.

As my husband and I prepare for retirement, we are planning on making some upgrades to the cottage to make it more livable as a summer home in order to spend a larger portion of the year there.

However, all this is in jeopardy due to the threat of an open-pit graphite mine proposed to be located on the mountain side in close proximity to the lake. The negative impact to the environment has been documented but the impact on the enjoyment of our lake will be devastating. The possibility of noise, air pollution and truck traffic will greatly interfere with the peace and quiet that we have enjoyed for almost 30 years. These issues will also affect the value of the property as no one would want to buy under those circumstances. This property will no longer be an asset.

We beseech you to not permit the graphite mine to be developed and ruin this environment and peaceful area of natural beauty.

Thank you for your time and consideration.

Most sincerely,

Janet Cadman and Martin Chartrand

████████████████████ Grenville-Sur-La-Rouge

10- For 27 years we have enjoyed our little piece of paradise and realize we are blessed with a quiet, clean and beautiful retreat that only living in a rural mountain and lakeside community can offer.

Over the years we have expanded our home to accommodate our growing family, including a third generation of nature lovers, happy to know that our equity will one day pay off.

All of this would be in jeopardy should Canada Carbon be permitted to destroy our land.

I SAY NO!

Christine Easey
[REDACTED]

11— We have owned since 2003 and enjoy the community atmosphere and friendship. We have become more aware since owning and living at Lake McGillivray of the environment and our impact can and does have to our world around us.

We now have three generations that enjoy our tranquil space and atmosphere. Our lake is clean, peaceful and pristine as a result of our community's efforts to maintain a beautiful environment.

Our grandchildren have taken up the cause to respect and maintain the environment.as well.

We cannot imagine the change that would come as a result of the mining operations. We think this project is unnecessary and only fulfills a corporation desire for profit disregarding the impact on the community. It is clear this company does not have any local content so why grant a license to an outsider with no regard for the local impact. Canada Carbon does not have the financial resources to be a responsible mining company in the event of a disaster and purely is looking to sell this deposit to someone else for profit.

Jim Easey [REDACTED]

12-

April 27, 2023

TO WHOM IT MAY CONCERN

I hereby voice my objection to the operation of a graphite mine at the Miller Site in Grenville-sur-la-rouge, Quebec.

My family and I have been residents of Lake McGillivray since 1949. Our family property at [REDACTED] has been our refuge, our oasis, our place of calm and tranquility which, of course, we had pictured would remain the same for years to come. We residents of Lake McGillivray have done everything in our power to preserve the pristine nature of this environment that we have been so privileged to enjoy and hope to pass down for future generations.

But now we are faced with the likely destruction of our clean air, our quiet surroundings, our safe and picturesque country road because Canada Carbon sees fit to make their profits in our neighborhood. This is a disaster.

I personally suffer from asthma and I shudder to think what would happen to my lungs once graphite mining starts approximately one kilometer from our property. Clearly, I would not be able to stay here any longer. I also expect that there would be no resale value for this property that we have invested in for over 60 years.

Please do consider the quality of life that you will be destroying for all of the citizens of Lake McGillivray and surroundings before you continue on this path.

Maureen Madore

[REDACTED] GSLR